

LB

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WITTENHEIM

VU les articles, L 2212-1, L 2542-2 et L 2542-3 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles R. 411-1 et suivants du Code de la Route,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation des routes et autoroutes, modifié et complété,

CONSIDERANT que dans le cadre des Festivités du 13 juillet 2026 et afin d'assurer la sécurité publique lors du tir du feu d'artifice, il y a lieu de réglementer la circulation dans la rue d'Ensisheim,

ARRETE

ARTICLE 1 : Il est interdit à tout véhicule motorisé de circuler le 13 juillet 2026, de 22h30 à 00h00, sauf services communaux et véhicules de secours :

- dans la rue d'Ensisheim, entre la rue des Alouettes et la rue Pasteur,

ARTICLE 2 : Pendant cette période, deux déviations de la circulation pour les véhicules légers seront mises en place et signalées par le Service Fêtes et Cérémonies de la Ville de Wittenheim.

1^{ère} déviation : Déviation de la rue d'Ensisheim vers Ensisheim : par la rue du Rossignol, rue Coehorn, rue Clémenceau, rue Bruat et rue du Général de Gaulle.

2^{ème} déviation : Déviation de la rue de Colmar vers Kingersheim : par la rue du Saule, rue du Chêne, rue d'Ensisheim et rue de St Cloud.

ARTICLE 3 : Des panneaux de signalisation conformes aux prescriptions réglementaires seront posés et rappelleront ces prescriptions aux usagers.

ARTICLE 4 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie conformément à la loi.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Ville de Wittenheim et sera porté à la connaissance des usagers par les moyens habituels de publicité des actes administratifs. Il pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être également saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

.../...



ARTICLE 6 : Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Procureur de la République – 21 Ave Robert Schuman – 68100 MULHOUSE
- Monsieur le Commandant de Police – BP 95 – 68273 WITTENHEIM CEDEX
- Monsieur le Médecin Chef du SAMU – CH E. MULLER – 20 Ave du Dr. Laennec – 68100 MULHOUSE
- Monsieur le Chef du Centre d'Incendie et de Secours – cis.wittenheim@sdis68.fr,
- M2A – Service PUPA – Z.A. route de Wittelsheim – 68120 RICHWILLER

WITTENHEIM, le 25 juin 2026

Par délégation du Maire
Pascal GASQUETON
Adjoint au Maire,
En charge de la Sécurité, de la Prévention, de
la Tranquillité publique et de l'État-Civil

